

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 9 septembre 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2019-09-227 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 20.

Adoptée.

2019-09-228 Adoption de l'ordre du jour du 9 septembre 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 9 septembre 2019
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 12 août 2019
Résolution: Adoption du procès-verbal du 12 août 2019

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution d'appui au programme *Québec haut débit*

Demande de changement de nom de chemin

Sécurité publique

Proposition de service : MRC : Appels de masse

Transport routier et voirie locale

Demande de l'Association du chemin du Hameau : dos d'âne

Demande pour panneau de signalisation : 7^e –et- 8^e rang

Demande de panneau de signalisation : Chemin Lacroix

Résolution : Déneigement 11^e Rang

Demande de déneigement : Chemin Lacroix

Déneigement chemin Létourneau (section privée)

Demande de déneigement : Chemin Benoît-Giguère

Devis pour déneigement : Cour de l'édifice municipal

Demande de Vital Grimard : accès privés

Hygiène du milieu et environnement

Résolution : Offre de service de cueillette de récupération 2020

Urbanisme et aménagement du territoire

(Aucun item à ce sujet)

Loisirs, culture et édifice communautaire

Résolution : finition acrylique sur fondation

Remplacement du bateau patrouille nautique

Résolution : Participants aux rencontres de médiation et autorisation de signature de la convention

Avis aux élus : problème d'eau potable

75^e anniversaire de la municipalité

Résolution : Paiement des comptes du 13 août au 9 septembre 2019

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2019-09-229 Dispense de lecture du procès-verbal du 12 août 2019

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2019-09-230 Adoption du procès-verbal du 12 août 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 août 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

2019-09-231 Résolution d'appui au programme *Québec haut débit*

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme *Québec haut débit* qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme *Québec haut débit* qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme *Québec haut débit*;
Attendu que la municipalité de Sainte-Praxède souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins

et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme *Québec haut débit* afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la Municipalité de Sainte-Praxède demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

Adoptée.

2019-08-232 Demande de changement de nom du Chemin Thibodeau

Attendu la réception d'une pétition signée par 12 contribuables du Chemin Thibodeau par laquelle une demande de changement de nom est adressée au conseil municipal;

Attendu que par cette requête, les signataires de la pétition, propriétaires de résidences au Chemin Thibodeau demandent de modifier le nom actuel du chemin par celui de « Chemin Deshaies », afin de perpétuer le nom d'un élu municipal décédé en mai 2018;

Attendu que les demandeurs motivent leur requête par l'implication de M. Gilles Deshaies, lequel a siégé comme conseiller municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de refuser la demande de changement de nom de cette artère, puisque le Chemin Thibodeau a été ainsi nommé en l'honneur de Monsieur Napoléon Thibodeau, ancien résident et développeur de ce secteur de villégiature.

Cependant, il est impératif de noter que par ce refus, le conseil ne nie aucunement l'implication du conseiller Monsieur Gilles Deshaies et songera à nommer un lieu pour perpétuer sa mémoire.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-233 Proposition de service : MRC : Appels de masse

Il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que les élus municipaux confirment avoir pris connaissance de l'offre de service de l'entreprise Carecity Inc. laquelle a été déposée à la MRC des Appalaches;

Cette entreprise pourrait nous offrir un service d'appel de masse afin de joindre en bloc les contribuables en cas de sinistre majeur, soit par lignes téléphoniques fixes ou cellulaires. Aussi, le service proposé inclut également une application mobile, pour divulguer différents messages aux usagés inscrits. Le coût pour 2 ans s'élèverait à 753,60 \$. Cette dépense est admissible dans la subvention offerte par l'agence de financement 911.

En ce sens, si la MRC des Appalaches décide de prendre entente avec cette entreprise, la Municipalité de Ste-Praxède confirme son intention de participer au regroupement pour offrir ce service à notre population.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2019-09-234 Demande de l'Association du Chemin du Hameau : dos d'âne

Attendu que l'Association des propriétaires du Chemin du Hameau a installé deux dos d'âne sur la section privée du chemin du Hameau;

Attendu que selon l'association, il serait pertinent d'installer un dos d'âne supplémentaire, sur la section publique, tout près de la limite du tronçon privé, afin de limiter la vitesse des automobilistes circulant sur le chemin;

Attendu que pour des raisons de sécurité puisque la limite du territoire public et privé se retrouve dans une courbe, il est opportun d'installer le dos d'âne sur le tronçon de chemin municipal;

Attendu que l'Association assume tous les frais d'achat et d'installation du dos d'âne, ainsi que de la signalisation requise;

Attendu que l'Association s'engage à communiquer avec l'inspecteur de voirie afin de planifier le moment pour installer les dos d'âne et de les enlever, selon les interventions de voirie requises (exemple : rechargement de gravier, abat-poussière, déneigement);

Attendu que l'Association est prête à signer une entente à l'effet qu'elle sera responsable des équipements, de leur installation, de leur entretien et de leur retrait de la voie publique;

Attendu que cette entente dégagera également la municipalité de toute responsabilité en cas d'accident causé par ce dos d'âne ainsi que de tous les bris aux équipements qui demeureront propriété de l'Association;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'Association des propriétaires du Chemin du Hameau à installer un dos d'âne sur la voie publique municipale suivant la signature d'une entente avec la municipalité afin de dégager la municipalité de toute responsabilité quant à cet équipement.

La directrice générale est mandatée pour procéder à la rédaction de cette entente, laquelle sera validée par l'avocate Me Anne-Marie Lessard.

Il est convenu que le maire et la directrice générale sont nommés pour signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2019-09-235 Demande pour panneau de signalisation : 7^e- et- 8^e Rang

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de se procurer deux panneaux indiquant le 7^e-et-8^e Rang.

L'un d'eux sera installé au bout du 9^e-et-10^e Rang à l'intersection du 3^e Rang et l'autre panneau sera installé au début du 7^e-et-8^e Rang.

Adoptée.

2019-09-236 Demande de panneau de signalisation : Chemin Lacroix

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter la demande des représentants des Berges de l'Île afin de fournir et d'installer un panneau indiquant le nom du Chemin Lacroix.

Adoptée.

2019-09-237 Demande de déneigement : Chemin Lacroix

Attendu le dépôt d'une demande de déneigement du Chemin Lacroix par M. Jérôme Lacroix;

Attendu que M. Jérôme Lacroix représente les propriétaires du Chemin Lacroix, lesquels souhaitent que le chemin soit déneigé par la Municipalité;

Attendu que les coûts estimés pour le déneigement pour la prochaine saison s'élèvent à 4 500 \$ pour ce chemin;

Attendu que le conseil est prêt à participer partiellement au coût du déneigement de ce chemin privé;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que le conseil municipal consent à assumer une portion de déneigement du Chemin Lacroix pour la saison 2019-2020, pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes.

M. Jérôme Lacroix devra donc nous délivrer une facture d'un entrepreneur, pour un montant s'élevant à 1 500 \$. Une preuve d'assurance responsabilité devra être jointe à la facture.

Adoptée.

2019-09-238 Déneigement Chemin Létourneau (section privée)

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Mme Guylaine Demers pour le déneigement et le sablage de la section privée du Chemin Létourneau, laquelle s'élève à 3 700 \$. Ce montant sera payable en six versements égaux à partir de décembre prochain.

Il est convenu que Mme Demers devra nous fournir une preuve d'assurance-responsabilité et s'engager à effectuer les travaux de déneigement et de sablage pour la saison 2019-2020, de la première à la dernière neige.

Au surplus, l'entrepreneur s'engage à informer la Municipalité de Ste-Praxède, s'il a l'intention de céder son contrat à un tiers.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède le contrat à intervenir.

Adoptée.

2019-09-239 Demande de déneigement : Chemin Benoît-Giguère

Attendu que lors de la saison hivernale 2018-2019, le conseil avait consenti à assumer les frais de déneigement du Chemin Benoît-Giguère;

Attendu que la demande de déneigement de ce chemin avait été déposée aux élus, par l'entremise de M. Gilles Gosselin, lequel agissait au nom des contribuables résidents sur le Chemin Benoît-Giguère;

Attendu que pour la prochaine saison, le conseil a demandé à l'entrepreneur Yannick Dubé de soumettre un prix pour procéder au déneigement de ce tronçon, afin de prendre position quant à la décision de procéder ou non au déneigement de ce chemin privé pour l'hiver 2019-2020;

Attendu que le prix soumis à la Municipalité pour la saison dernière s'élevait à 850 \$, mais que le montant demandé cette année est de 1 500 \$;

Attendu que le conseil accepte de verser une compensation pour le déneigement de ce chemin privé, mais pas jusqu'à concurrence de 1 500 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de contacter M. Gilles Gosselin, représentant des sept propriétaires du Chemin Benoît-Giguère pour l'aviser que le conseil municipal est prêt à contribuer pour un montant forfaitaire de 1 000 \$;

Il est donc entendu que les propriétaires du Chemin Benoît-Giguère devront entreprendre leurs démarches eux-mêmes afin de trouver l'entrepreneur de leur choix, à qui ils devront demander d'envoyer à la Municipalité, une facture d'un montant maximum de 1 000 \$.

Adoptée.

2019-09-240 Offre de service de déneigement de la cour de l'édifice municipal

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service déposée par Les entreprises Yannick Dubé & fils inc., pour le service de déneigement de la cour de l'édifice municipal, pour 2019-2020. L'offre de service s'élève à 4 500 \$ avant taxes.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède le contrat à intervenir.

Toutes les dispositions incluses dans le devis de la saison 2018-2019 devront faire partie intégrante dudit contrat.

Adoptée.

2019-09-241 Accès privés : 2^e Rang : Demande de Vital Grimard

Attendu que M. Vital Grimard adresse une demande pour l'installation de deux entrées privées sur sa propriété située au 2^e Rang et portant le numéro de lot 5 688 977 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac;

Attendu que le règlement en vigueur permet l'installation de ponceaux d'une longueur de 30 pieds maximum;

Attendu que le transport avec des véhicules lourds nécessitent une longueur de ponceau supérieure à celle prescrite au règlement;

Attendu que l'inspecteur M. Richard Bellavance soumet au conseil la demande formulée par M. Vital Grimard et juge qu'elle devrait être acceptée;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil est d'accord pour accorder à M. Vital Grimard la permission d'installer des ponceaux de 40 pieds pour les deux entrées projetées sur son lot au 2^e Rang, numéro de cadastre 5 688 977;

Cependant, M. Grimard devrait respecter la distance minimale de 10 mètres entre les deux entrées. Au surplus, le conseil tient à préciser que la longueur des ponceaux ne détermine pas la largeur de la voie carrossable. Les règles quant aux pentes latérales à respecter à chaque extrémité des ponceaux devront être observées.

L'inspecteur M. Bellavance est autorisé à émettre un permis pour ces deux entrées, en précisant toutes les exigences de la réglementation quant à la distance à respecter entre les deux entrées et la largeur des voies carrossables autorisées selon la profondeur du fossé.

La présente résolution devra faire partie intégrante du permis délivré.

Adoptée.

2019-09-242 Accès privé : 9^e-et-10^e Rang : Demande Ferme Rémavie

Attendu que M. Vital Grimard, représentant de Ferme Rémavie, a récemment installé un ponceau d'entrée privée sur sa propriété située au 9^e-et-10^e Rang et portant le numéro de lot 5 514 758 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford;

Attendu que la longueur du ponceau installé est d'une longueur de 30 pieds tel que prescrit par le règlement municipal;

Attendu qu'une demande est adressée à l'inspecteur M. Richard Bellavance afin de pouvoir rallonger le ponceau installé de 10 pieds, afin d'atteindre une longueur de 40 pieds au total, afin de faciliter la circulation des véhicules de transport de bois sur ce lot;

Attendu que l'inspecteur municipal juge qu'il est recommandé d'autoriser Ferme Rémavie à rallonger le ponceau existant sur le lot 5 514 758 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Thetford;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur M. Richard Bellavance à émettre un permis pour rallonger de 10 pieds le ponceau de la propriété de Ferme Rémavie afin que la longueur totale du ponceau soit de 40 pieds.

Néanmoins, il est à noter que l'aménagement d'un ponceau d'une longueur de 40 pieds ne signifie pas une voie carrossable de cette longueur. En effet, il est impératif que les pentes latérales des deux extrémités du ponceau respectent les exigences du règlement municipale concernant les accès privés.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-09-243 Résolution : Offre de service de cueillette de récupération pour l'année 2020

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service déposé par TORA pour le service de récupération pour l'année 2020. L'offre de service s'élève à 14 160 \$ avant taxes, payable en douze versements égaux de 1 180 \$ par mois, plus taxes.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède le contrat à intervenir.

Adoptée.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun item à ce sujet.

LOISIRS ET CULTURE

2019-09-244 Résolution : Finition acrylique sur fondation

Attendu qu'une portion des fondations en façade du bâtiment a été refaite et qu'une finition en acrylique a été appliquée sur la portion du solage réparée récemment;

Attendu que l'entreprise Multi-Béton nous soumet une proposition pour appliquer un styrofoam d'un pouce d'épaisseur et de l'acrylique sur l'ensemble des fondations du bâtiment pour une surface de 740 pieds;

Attendu que le prix soumis s'élève à 5 500 \$ plus taxes :

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter la soumission déposée.

Adoptée.

2019-09-245 Remplacement du bateau patrouille nautique

Attendu que le bateau de la patrouille nautique doit être remplacé pour la saison 2020;

Attendu que le coût est évalué à 50 000 \$;

Attendu que la SÉPAQ (Parc national de Frontenac) assumera 50% des coûts du bateau;

Attendu qu'un montant de 25 000 \$ serait divisé par les cinq municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède s'engage à prévoir un montant de 5 000 \$ à son budget 2020 pour sa part, afin de payer une portion du coût du nouveau bateau pour la patrouille nautique.

Adoptée.

2019-09-246 Résolution : Participants aux rencontres de médiation

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le maire Daniel Talbot (ou le conseiller Martin Bussièrès substitut) et la directrice générale Josée Vachon, soient mandatés pour représenter la Municipalité lors des rencontres relatives à la médiation auprès de la Commission municipale, en regard avec les demandes de la Ville de Disraeli visant à déterminer le caractère supralocal de différents équipements situés sur le territoire de la Ville.

Adoptée.

2019-09-247 Résolution : Autorisation de signature de la convention

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède, la convention de médiation et l'engagement de confidentialité.

Adoptée.

Information : Problème d'eau potable

Les élus sont informés que nous avons eu des problèmes avec l'eau potable de l'édifice. Le puisatier a dû intervenir et modifier des pièces de l'équipement des lampes UV et de l'appareil au sable vert. Si le problème n'est pas réglé avec ces interventions, une solution sera envisagée avec le responsable de Pompes et Filtrations Thetford afin de corriger le problème à long terme.

75^e anniversaire de la Municipalité

La directrice générale informe les gens présents du grand succès de l'exposition de photographies d'époque et d'antiquités qui se tenait à la Salle McKenzie le 7 et 8 septembre dernier, dans le cadre du 75^e anniversaire de la Municipalité.

Le souper et soirée retrouvailles qui auront lieu le 19 octobre prochain affichent complets. Le comité du 75^e anniversaire s'affaire à finaliser les derniers préparatifs de cette activité.

2019-09-248 Résolution : Paiement des comptes au 9 septembre 2019

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 13 août au 9 septembre 2019, laquelle s'élève à 52 939,95 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Suivi problèmes d'écoulement d'eau sur le chemin Marjobert

Le conseiller M. Jean-François Roy demande un suivi à l'inspecteur, M. Richard Bellavance quant à son intervention auprès de Ferme Rénavie relativement à l'écoulement des eaux de sa propriété qui se dirige sur la propriété municipale. Le conseiller Roy souhaitait connaître les démarches entreprises suite à la demande formulée par le conseil à la séance du mois d'août dernier par la résolution numéro 2019-08-223. M. Bellavance assure un suivi le mois prochain.

Monsieur Paul Audet, conseiller, demande à ce que les contrats pour le service de la cueillette d'ordures et de récupération soient modifiés afin que l'entrepreneur déterminé par la Municipalité de Ste-Praxède offre le service pour les résidents du secteur de la Pointe-aux-Cèdres.

2019-09-249 Modification des contrats : Cueillette d'ordures et de récupération pour inclure les propriétés du Chemin de la Pointe-aux-Cèdres

Attendu que depuis plusieurs années, une entente était conclue avec la Municipalité de Lambton relativement aux cueillettes des ordures et de la récupération pour les contribuables de Ste-Praxède demeurant sur le Chemin de la Pointe-aux-Cèdres;

Attendu que cette entente consistait à ce que l'entrepreneur de Lambton cueille les ordures et la récupération de nos contribuables dont les propriétés sont situées au Chemin de la Pointe-aux-Cèdres et en contrepartie, l'entrepreneur desservant le territoire de Ste-Praxède offrait le service aux résidences du territoire de Lambton situées sur le Chemin des Roy;

Attendu qu'une demande est formulée au conseil municipal afin que ce soit la municipalité de Ste-Praxède qui s'occupe d'offrir la cueillette des ordures et de la récupération sur les propriétés du Chemin de la Pointe-aux-Cèdres, situés sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que le devis ainsi que le contrat à intervenir pour la cueillette des ordures à compter du 1^{er} janvier 2020 soient modifiés afin que l'entrepreneur désigné par la Municipalité de Ste-Praxède voit à offrir le service de cueillette des ordures aux propriétés du Chemin de la Pointe-Aux-Cèdres situées sur le territoire de Ste-Praxède.

Également, il y a lieu d'informer l'entrepreneur TORA qu'il devra offrir la cueillette de la récupération pour ce secteur. La directrice générale est donc mandatée à communiquer avec l'entreprise TORA afin qu'il soumette un nouveau prix pour le service de récupération pour l'année 2020 avec ces nouvelles exigences.

Il y aura lieu également, d'informer la direction de la Municipalité de Lambton à l'effet que l'entente intervenue avec eux devient nulle et qu'en conséquence, la Municipalité de Ste-Praxède n'offrira plus le service de cueillette des ordures et de la récupération aux propriétaires du Chemin des Roy situés sur le territoire de Lambton.

Adoptée.

2019-09-250 Achat de tasses avec logo de la Municipalité

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de procéder à l'achat de 100 tasses avec le logo de la Municipalité.

Adoptée.

2019-09-251 Changement de 2 fenêtres pour la salle communautaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à relancer l'entrepreneur Alain Couture pour l'achat et l'installation de deux fenêtres afin de remplacer les fenêtres de la salle communautaire où sont installés les anciens climatiseurs.

Adoptée.

Informations de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur Richard Bellavance informe les élus qu'il assurera une coordination avec la Municipalité de Beaulac pour la location de la niveleuse chez l'entreprise Ménard. Aussi, du gravier sera épandu aux endroits requis.

Questions des personnes présentes

2019-09-252 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h 20.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.